

TOUT AUGMENTE...



ET

NOS

Énergie, alimentation,
loyers, transports...

SALAIRES ?

PARTAGEONS



LES RICHESSES !

Pour prendre contact : suD P25T 25 rue des envierges 75020 Paris

Nom : Prénom : Ville :

Mail : Téléphone : Entreprise :



@syndicatsudcallcenter

www.sudptt.org/prestataires



0661704949

En décembre dernier, l'ensemble des organisations syndicales, exceptées la CGT et la CGC, a signé un accord sur la rémunération au niveau de la convention collective Prestataires de Services dans le domaine du Secteur Tertiaire (P2ST). L'accord a vu sa procédure d'extension réalisée par la Direction Général du Travail en février, puis a été publié au Journal Officiel. Son application devient donc obligatoire à partir du 1er avril dans toutes les entreprises de la convention collective. L'application au 1er mars s'est jouée à quelques heures... Deux syndicats patronaux ont préféré partir en vacances avant de signer... Résultat ? Les entreprises ont encore gagné du temps et des euros sur notre dos !

Ce n'est qu'un début !

Cet accord reste insuffisant, mais il démontre que nous pouvons avancer dans l'unité syndicale afin d'inverser la tendance des accords « perdants ». Oui, il est possible d'aller chercher plus que quelques miettes et d'apporter une reconnaissance à nos métiers avec autre chose que des salaires collés au SMIC !

Pas une seconde à perdre !

Pour notre syndicat, la négociation d'un nouvel accord est urgente au vu du retard pris depuis 2005 par rapport aux augmentations du SMIC (nous avons perdu entre 50€ et 250€ par mois). En effet, nos patrons ne cessent de grignoter une part toujours plus importante des richesses que nous produisons. L'inflation galopante justifie aussi largement le fait d'agir vite. D'autant plus qu'un accord, c'est 6 à 7 mois de négociation, donc plus on attend, plus vite nous retomberons toutes et tous en-dessous du SMIC ! Il est en plus fort probable d'avoir une nouvelle augmentation du SMIC d'ici la fin de l'année...

C'est pour tout cela que votre syndicat **SUD-Solidaires** a exigé, seul malheureusement, la réouverture des négociations au même moment que la signature de l'accord (en décembre). Début janvier nous avons présenté nos revendications s'articulant sur trois points :

- 100 € net d'augmentation.
- 13ème mois pour toutes et tous !
- Retour des écarts de 2005 entre les coefficients et le SMIC.

La grille applicable au 1er avril :

Pour rappel, nous avons fait le choix de signer l'accord car :

- Il s'agit de la plus grosse augmentation de salaires de la branche de son histoire et surtout, pour la première fois, aucun coefficient ne va être au SMIC au moment de l'application de l'accord.
- La proposition commune de tous les syndicats (y compris la CGT) ayant été gagnée pour 90% des salarié-es, il nous semblait donc normal de respecter notre engagement dans l'intersyndicale, d'autant plus que nous en sommes à l'origine et que nous désirons que ce type de dynamique continue.
- Enfin, il nous semble logique, avec un seul accord, de ne pas pouvoir « effacer » 17 ans d'accords « merdiques » signés presque systématiquement par FO, la CFTC ou la CFDT. Et notamment, l'accord légendaire de mars 2022 avec ses 16 centimes d'augmentation mensuelle !!!

En conclusion, cette grille est bien évidemment insuffisante, mais permet pour une fois d'avancer réellement...

Nous avons eu droit à un refus têtu et pathétique de nos patrons, et ce à chaque réunion où nous avons exigé une nouvelle négociation: en décembre, janvier, février et mars... Pour eux, il faut attendre et encore attendre la prochaine augmentation du SMIC ! Tout cela pour économiser encore quelques euros et surtout, comme cela nous a été expliqué : « ce n'est pas une priorité » pour eux ! Un représentant des patrons expliqua même que rien ne les obligeait à négocier car aucun salaire n'était inférieur au SMIC...

En février, la CGT a enfin fait une proposition orale pendant la réunion et en mars ce fut le tour de FO qui, au passage proposa une augmentation de 55,55 euros pour les employé-es coefficient 140 contre 186,01 euros pour les cadres coefficient 550... Etrange non ? Le meilleur arriva en réunion, puisque la CFDT expliqua que la négociation des salaires n'était pas une priorité pour elle... LA CFTC, quant à elle, réfléchit et fera une proposition prochainement...

Aujourd'hui, nous assistons donc à un blocage et le retard que nous prenons fait que nous n'aurons pas d'augmentation avant la fin de l'année ! Or, pour une fois, nous aurions pu anticiper l'augmentation du SMIC et surtout obtenir une plus juste répartition des richesses tout en augmentant les écarts, tant entre les coefficients qu'avec le SMIC.

L'attitude des patrons et de la CFDT, refusant de négocier y compris lors de la prochaine réunion du mois de mai est évidemment une honte !

S'unir - Lutter - Gagner !

Nous voyons bien que l'attitude et les réponses des patrons fait avancer notre position peu à peu au sein des autres syndicats. Nous allons donc leur proposer de préparer toutes et tous ensemble une journée de grève nationale (sur l'ensemble de la convention collective) pour obliger nos patrons à, non seulement reconnaître la valeur de notre travail, mais aussi à redistribuer une part plus importante des richesses que nous produisons.

Ensemble, il est urgent d'agir !

	Coef de classification	Grille 2023 après extension
Employés	120	1 720,94 €
	130	1 728,70 €
	140	1 736,45 €
	150	1 744,20 €
	160	1 751,95 €
	170	1 767,46 €
	190	1 790,71 €
Techniciens, Agents de maîtrise	200	1 841,11 €
	220	1 906,87 €
	230	1 958,01 €
	240	2 012,80 €
	250	2 063,95 €
	260	2 133,35 €
	280	2 449,15 €
Cadres	290	2 624,35 €
	300	3 073,30 €
	330	3 117,10 €
	360	3 332,45 €
	390	3 606,20 €
	420	3 876,30 €
	450	4 737,70 €
	500	5 602,75 €
	550	6 172,15 €